



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 27 mars 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-179

SOUSSION 2019 SP 045 - SERVICES PROFESSIONNELS - MODÉLISATION DES COURS D'EAU ET DÉTERMINATION DES ZONES INONDABLES, CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES ET DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INONDATIONS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AECOM Consultants inc., 85, rue Catherine Ouest, Montréal, Québec, H2X 3P4, pour les services professionnels d'une firme spécialisée en études hydrauliques et hydrologiques, afin de réaliser la modélisation hydrodynamique à deux dimensions des cours d'eau des rivières totalisant 458 kilomètres, d'élaborer la cartographie des zones inondables découlant de la modélisation en deux dimensions de ces mêmes rivières, de produire la cartographie des risques associés aux inondations, pour un montant total approximatif de 394 892,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 mars 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité retient les options afin de réaliser la modélisation hydrodynamique à deux dimensions des cours d'eau des rivières totalisant 114 kilomètres, d'élaborer la cartographie des zones inondables découlant de la modélisation en deux dimensions de ces mêmes rivières, et de produire la cartographie des risques associés aux inondations pour un montant total de 28 297,35 \$ incluant les taxes, le tout sous réserve des disponibilités budgétaires et des résultats provenant de la première étude couvrant 458 kilomètres des cours d'eau des rivières.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18018-001-19546	360 589,16 \$	Mise à jour des zones inondables - Honoraires
04-13493	17 172,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 130,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-180

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE HÉLÈNE-DUVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT –
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Hélène-Duval, dossier RS-19-004, comme illustrée au plan numéro CRO-19-005 du 15 janvier 2019, le tout afin :

d'implanter une zone de stationnement interdit excepté autobus scolaire :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Hélène-Duval	Est	D'un point situé à 20 m au sud de la rue Papineau sur une distance de 83 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-005 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-181

**SOUMISSION 2019 SP 017 - FOURNITURE D'ANALYSEURS DE CHLORE
COLORIMÉTRIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Veolia Water Technologies Canada inc., 4105, rue Sartelon, Saint-Laurent, Québec, H4S 2B3, pour la fourniture d'analyseurs de chlore colorimétriques pour un total approximatif de 155 161,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 février 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-074-19545	141 682,73 \$	Équipements et travaux d'entretien - Usines et équipements analyseurs de chlore colorimétrique
04-13493	6 747,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 730,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-182

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CORPORATION DE GESTION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS - 109, RUE WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Corporation de gestion communautaire de l'Outaouais a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 109, rue Wright;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Corporation de gestion communautaire de l'Outaouais, pour l'immeuble situé au 109, rue Wright.

De plus, ce comité informe la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2019-183

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE D'AIDE 24/7 - 19 ET 23, RUE CARON - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre d'aide 24/7 a obtenu le 27 novembre 2009 une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble au 19 et 23, rue Caron;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre d'aide 24/7 a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 19 et 23, rue Caron;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption des taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption des taxes foncières accordée à l'organisme Centre d'aide 24/7 pour l'immeuble situé au 19 et 23, rue Caron.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2019-184

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ DU PORTAGE - 59, RUE MARENGÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre de placement spécialisé du Portage a obtenu le 2 décembre 2009 une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 59, rue Marengère;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre de placement spécialisé du Portage a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble au 59, rue Marengère;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption des taxes foncières accordée à l'organisme Centre de placement spécialisé du Portage pour l'immeuble au 59, rue Marengère.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2019-185

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 9 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 8

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 9 ainsi que la liste des embauches numéro 8 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	58 518,97 \$	4 au 8 mars 2019
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	847 888,75 \$	4 au 8 mars 2019
Liste des réquisitions numéro 9	Pièces de comptes à payer	7 298,34 \$	4 au 8 mars 2019
Liste des embauches numéro 8	Embauche du personnel temporaire	764 168,33 \$	24 février au 2 mars 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-186

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 10 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 9

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 10, la liste des réquisitions numéro 10 ainsi que la liste des embauches numéro 9 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	14 451,64 \$	11 au 15 mars 2019
Liste PD numéro 10	Pièces de comptes à payer	439 554,84 \$	11 au 15 mars 2019
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	10 628,31 \$	11 au 15 mars 2019
Liste des embauches numéro 9	Embauche du personnel temporaire	530 644,25 \$	3 au 9 mars 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-187

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-10 POUR UN MONTANT TOTAL DE 483 651,05 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 MARS 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-10 d'un montant de 483 651,05 \$ pour la période du 7 au 13 mars 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-188

ACQUISITION PAR DONATION - FONDS D'ARCHIVES PRIVÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les archives (LRQ, c. A-21.1), les villes peuvent acquérir des fonds d'archives privées;

CONSIDÉRANT QUE ce comité juge important d'acquérir des fonds d'archives privées, pour compléter le patrimoine archivistique de la Ville de Gatineau, nécessaire à une meilleure compréhension de son histoire;

CONSIDÉRANT QUE la Politique d'acquisition des archives privées de la Ville de Gatineau PO-002 a été adoptée par le conseil le 15 avril 2003 par sa résolution numéro CM-2003-436;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Saint-Jean a remis en mars et en juin 2015, 20 280 documents photographiques produits par ce dernier pour le Théâtre de l'Île et le Département de théâtre de l'Université d'Ottawa entre 1978 et 2004;

CONSIDÉRANT QU'une convention de donation a été signée le 13 janvier 2016 entre monsieur Mario Saint-Jean et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Saint-Jean a fait part à la Ville de Gatineau qu'il désirait obtenir un reçu officiel pour usage fiscal et qu'en vertu de la politique municipale PO-015 du 8 mars 2005, le montant du reçu doit représenter la juste valeur marchande du bien faisant l'objet du don;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de ces archives a été établie par les membres d'un comité du Conseil national d'évaluation des archives à 27 000 \$ dans un rapport d'évaluation en date du 23 octobre 2017 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un reçu officiel pour usage fiscal, à la date de signature de l'acte de donation, à monsieur Mario Saint-Jean, résidant au 126, rue Laflamme, appartement 2, Gatineau, Québec, J8R 2J8, pour le don de documents photographiques, le tout pour un montant de 27 000 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2019-189

PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL - ITINÉRANCE ZÉRO - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QU'afin d'organiser, d'administrer et de gérer ses activités, l'organisme Itinérance Zéro a formulé une demande d'occupation des locaux numéros 1001 à 1020 situés dans l'immeuble portant le nom de l'ancienne caserne de pompier numéro 6 au 230, boulevard Saint-René Est;

CONSIDÉRANT QU'Itinérance Zéro est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'aider les plus démunis;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, les locaux numéros 1001 à 1020, situés dans l'immeuble portant le nom de l'ancienne caserne de pompier numéro 6, au 230, boulevard Saint-René Est, d'une superficie locative approximative de 291,7 m², sont disponibles et conviennent à l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès du Service des biens immobiliers, il n'y a pas de besoins municipaux pour ces locaux en ce moment :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'entente de prêt d'un immeuble municipal, bail, avec Itinérance Zéro;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de prêt d'un immeuble municipal.

Adoptée

CE-2019-190

SUBVENTION DE 5 000 \$ - CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA FONDATION JELLINEK - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Fondation Jellinek, 25, rue Saint-François, Gatineau, Québec, J9A 1B1, à titre de subvention pour la campagne de financement 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	5 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau – Aménagements - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79935-972		6 500 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District du Manoir-des-Trembles–Val- Tétreau – Aménagements - Subventions
02-79935-692	6 500 \$		Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin - District du Manoir-des-Trembles–Val- Tétreau - Aménagements – Équipements non-capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-191

**SOUSSION 2019 SI 126 - INSTALLATION CLÉ EN MAIN ET ENTRETIEN -
MOSAÏCULTURE JOS MONTFERRAND - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

CONSIDÉRANT QUE Mosaïcultures Internationales de Montréal offre en don l'œuvre Jos Montferrand, un géant gatinois;

CONSIDÉRANT QUE Mosaïcultures Internationales de Montréal est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59, item 7 du Règlement de gestion contractuelle prévoit que la Ville de Gatineau peut conclure un contrat avec un organisme à but non lucratif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mosaïcultures Internationales de Montréal pour la préparation, le montage, l'installation et l'entretien de l'œuvre Jos Montferrand, et ce, pour la saison 2019 pour un montant de 54 038,25 \$ incluant les taxes, le tout selon la proposition du 29 octobre 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71430-521-19547	49 344,12 \$	Horticulture et arboriculture – Entretien et réparations - Infrastructures
04-13493	2 350,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 344,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-192

PROLONGATION DU SURCROÎT DE TRAVAIL DE MONSIEUR SÉBASTIEN GRAND BOIS À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS - DIVISION GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de coordonnateur de projets à la Division gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2019 avec possibilité de prolongation;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du surcroît de travail de monsieur Sébastien Grand Bois à titre de coordonnateur de projets à la Division gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2019 avec possibilité de prolongation.

Le salaire de monsieur Sébastien Grand Bois sera celui de la classe 3, échelon 5 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30111-135 – Administration - Réalignement stratégique (TP) – Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-193

PROLONGATION DU SURCROÎT DE TRAVAIL DE MONSIEUR VINCENT CÔTÉ À TITRE DE CONTREMAÎTRE POUR UNE DURÉE DE 12 MOIS - AQUEDUC, ÉGOUTS ET DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de contremaître à la Division aqueduc, égouts et drainage de surface du Service des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2019 avec possibilité de prolongation;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du surcroît de travail de monsieur Vincent Côté à titre de contremaître à la Division aqueduc, égouts et drainage de surface du Service des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2019 avec possibilité de prolongation.

Le salaire de monsieur Vincent Côté sera celui de la classe 2, échelon 3 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-135 – Réseau d'aqueduc - Service des travaux publics – Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2019.

Adoptée

CE-2019-194

PROLONGATION DU SURCROÎT DE TRAVAIL DE MADAME AMAL MOURJANE À TITRE DE CONSEILLER JUNIOR EN RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS DE TRAVAIL POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES POUR UNE DURÉE DE SEPT MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de conseiller junior en ressources humaines à la Section relations de travail du Service des ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du surcroît de travail de madame Amal Mourjane à titre de conseiller junior en ressources humaines à la Section relations de travail du Service des ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2019.

Le salaire de madame Amal Mourjane sera celui de la classe 1, échelon 4 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 – Ressources humaines – Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2019.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif